

COMITE DE DIRECITON DU 20 DECEMBRE 2013

COMPTE RENDU

TITULAIRES PRÉSENTS (7) : Messieurs François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Francis HERNANDEZ, Jean-Marie TAILLADE, Emile ANFOSSO, David COSTE, Pierre BOUTOU.

SUPPLÉANTS PRÉSENTS (4) : Madame Valérie DOUMAYROU, Daniel RABILLOUD, Igor PUPI, Jean-Pierre LAFALLA. - **dont votants (4)**

TOTAL DE VOTANTS (11)

INVITÉ PRÉSENT : Monsieur Bernard TORRES, Trésorier Municipal.

Préalablement il est précisé que la date du comité de direction a été communiquée le 13 novembre puis modifiée le 2 décembre par mail ; la convocation, les documents d'information ont été adressés le 16 décembre, selon les conditions définies par délibération et conformément au règlement intérieur de l'Office de Tourisme. Les membres du comité ont été destinataires du rapport de séance, du projet d'activité 2014, du document de synthèse pour le budget primitif 2014 ainsi que la décision modificative n°2.

Monsieur François COMMEINHES, Président de l'Office de Tourisme, Établissement Public et Industriel et Commercial, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance à 16h40.

Le **Président** de l'Office de Tourisme, sollicite les membres du comité de direction pour approuver le compte rendu du 29 octobre, lequel est adopté à l'unanimité des 11 votants présents.

L'UMIH propose la désignation d'un nouveau membre du comité de direction, Monsieur Mickael SEBBANE, ce qui est approuvé à l'unanimité. Le **Président** remercie Madame Chevalier qu'il remplace et souhaite la bienvenue au nouveau membre.

M. François COMMEINHES, invite ensuite la directrice et son équipe à présenter le projet d'activité 2014 qui a été adressé à chaque membre.

Madame Emmanuelle RIVAS précise que sur les base du budget global de l'Office de Tourisme d'une montant de à 2 090 200 euros dont 60 000 euros en investissement en 2014, elle propose d'orienter le projet d'activité autour des 5 défis stratégiques du réseau des Offices de Tourisme de France en l'adaptant au contexte local :

- le défi culturel du réseau
- le défi numérique
- le défi des ressources internes
- le défi de la qualité, du développement durable, et du néotourisme
- le défi de la mise en réseau des acteurs du territoire

La Directrice expose l'intérêt de redonner une vraie valeur au rôle des Conseillers en séjour qui, débarrassés du syndrome de la neutralité, apportent une plus-value, le conseil personnalisé et éclairé attendu par nos clientèles. Exit le dépliant en libre-service que l'on pourrait laisser devant la porte, la priorité est au conseil et au numérique au service de l'humain. Elle indique qu'elle attachera une attention particulière à la GPEC et à la formation notamment des saisonniers pour que tous les membres de l'équipe avancent dans le sens d'un meilleur service pour encourager la consommation

touristique locale par une information enrichie, en privilégiant la commercialisation, y compris dans la démarche d'accueil-information hors les murs de l'Office de Tourisme et via Internet.

Concernant le Bureau d'Informations Touristique au camping du Castellàs, Emmanuelle RIVAS expose les résultats très mitigés suite à l'expérimentation 2013. Elle lance ensuite la discussion sur le contenu des objectifs et notamment l'utilité de conserver un accueil fixe. Compte tenu du nombre de visiteurs peu satisfaisant, le Président et les membres présents décident de limiter la présence de l'Office de Tourisme sur les premiers jours de la semaine et pourquoi pas en testant l'accueil en mobilité pour être là où se trouvent les vacanciers.

Le Vice-Président suggère d'améliorer la signalétique sur place.

La Directrice indique que la signalisation routière a été complétée avant la saison et que l'implication de l'Office de Tourisme lors du pot d'accueil a été plus pertinente que l'ouverture du local. Elle propose d'optimiser l'information via un ou des écrans dynamiques alimentés par nos soins et de faire si possible ajouter un document dans les dossiers d'accueil remis aux vacanciers plutôt axé sur les activités à faire afin d'inciter cette clientèle de venir découvrir Sète. Elle fait remarquer que les horaires de bus ne sont pas adaptés et que le nombre de rotations est très limité ; elle indique avoir engagé des démarches auprès de l'Agglomération, responsable des transports en commun.

Le Président suggère d'étudier comment atteindre la clientèle des curistes en séjour à Balaruc.

La Directrice rappelle l'accueil réalisé en gare du Maroc à l'occasion des escales de paquebots de croisières. Elle a reçu successivement des plaintes des acteurs du tourisme local par rapport à Sud Singulier qui est à ce jour seul intermédiaire avec les Agents Maritimes et qui assure, pour le compte de l'Office de Tourisme, l'accueil des croisiéristes. Pour générer plus de retombées économiques locales, il lui paraît indispensable d'intégrer également une démarche plus commerciale plus offensive que celle réalisée actuellement. Pour se faire, elle indique que son équipe est pertinente car connaît bien l'offre des acteurs qui nous confient leur billetterie et envisage de ne pas renouveler systématiquement la convention en cours. Elle indique que le film sollicité par le Club des Croisières a été réalisé et réduit par la Ville et sera fourni comme convenu d'ici la fin de l'année.

La modernisation des services proposés par l'Office de Tourisme sera fortement développée, plus particulièrement les solutions numériques permettant une meilleure visibilité des acteurs du tourisme local qui le souhaiteraient et l'optimisation des ventes en ligne.

Concernant la proposition de visites guidées géolocalisées, M. Taillade se réjouit de cette présentation ; il précise que cette initiative irait en effet valoriser les ateliers d'artistes que la Ville rassemblera sous l'égide d'une signalétique appropriée.

Concernant les festivals et les événements créés par des intervenants privés, la Directrice indique que des solutions existent désormais pour leur proposer de mieux les afficher dans le cadre de partenariat (ex. championnat de macaronade ou autre) permettant la valorisation de l'identité locale.

Bien que convaincue par l'utilité du système d'information touristique proposé par l'ADT34, la Directrice précise qu'elle n'était pas d'accord pour payer aussi cher un outil généralement offert aux offices de tourisme partout en France mais qu'elle a dû se ranger aux orientations collectives.

Après un riche débat et quelques questions-réponses, le Président soumet le projet au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Le Président doit malheureusement quitter la salle pour se rendre à une autre réunion importante, et demande au Vice-Président de prendre la suite.

Le Vice-Président, **Francis HERNANDEZ** présente la délibération relative au budget primitif 2014, lequel prévoit 2 030 200 euros en section de fonctionnement et 60 000 euros en section d'investissement. Il propose de voter le budget par chapitre, selon le document fourni dans le dossier et dans l'esprit de celui commenté lors du DOB, de limiter les crédits des comptes 6251 (voyages et déplacements), 6288 (accueil presse, hébergements, restauration...), 6536 (frais de représentation) et d'autoriser l'ouverture des crédits au 1^{er} janvier 2014. La délibération est adoptée à l'unanimité des 10 votants présents.

Francis HERNANDEZ propose d'autoriser la directrice, en tant que de besoin, de recourir à une ligne de trésorerie dans la limite de 300 000 euros. Le vote se fait à l'unanimité.

Le **Vice-Président** donne lecture de la délibération proposant, comme convenu et selon les conditions du contrat de sous-location, d'organiser la part du remboursement des travaux réalisés par la Ville en tant que locataire principal restant à la charge de l'Office de Tourisme d'environ 220/225.000 € (*montant affiné sous quelques jours*), dans les locaux de la Grand'Rue Mario Roustan. Il est proposé de rembourser, selon le résultat de fin d'année, entre 120 000 euros et 150 000 euros sur le budget 2013 afin de ne pas trop alourdir les charges de fonctionnement sur les prochains exercices, d'étaler ensuite, par le biais d'un surloyer les charges sur dix ans, en fonction de la capacité de remboursement. Si nécessaire, quelques travaux supplémentaires dans la limite de 15 000 euros pourraient être engagés. La Directrice est autorisée à procéder au remboursement et à signer l'avenant au contrat de sous-location ou tout nouveau document contractuel avec la Ville. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur TAILLADE quitte la salle pour se rendre à un évènement important.

Francis HERNANDEZ présente le marché à procédure adaptée relatif à la mutuelle santé et à la prévoyance. Deux offres ont été déposées après une publication sur la plateforme des marchés publics Midi Libre (*Alertes 739, visites 75, retrait 11/11*) et notre site Internet. Selon la notation proposée par la CAO, il est proposé de retenir l'organisme ADREA pour les deux lots.

Monsieur Antoine DE RINALDO suggère, compte tenu de la complexité des dossiers, de ne pas hésiter à faire appel aux services spécialisés de la Ville de Sète.

Monsieur HERNANDEZ regrette que l'offre de la Mutuelle de Sète ne puisse pas être retenue. Après discussion, les membres du comité de direction approuvent à l'unanimité le choix de la CAO.

Le **Vice-Président** présente ensuite le marché pour le nettoyage des locaux. Il s'agit également d'un marché à procédure adaptée pour des prestations de services. Après une publication sur la plateforme des marchés publics Midi Libre (*alertes 953, visites 98, retraits 10/10*) et notre site Internet, trois offres ont été déposées pour ce marché.

Monsieur ANFOSSO attire l'attention sur un oubli dans les rapports de séances qui ne mentionnent pas les prix des marchés. Madame Elisabeth ROBERT reconnaît n'avoir pas reporté la totalité des éléments et affiche, à la demande de la Directrice, les tableaux d'analyse avec la

comparaison des prix, permettant aux membres présents de comparer, au-delà des grilles de notation, les différentes offres étudiées et proposées par la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Monsieur ANFOSSO demande pourquoi ces tableaux n'ont pas été transmis. Madame Elisabeth ROBERT précise que ces documents ont été scrupuleusement étudiés par les services et par la commission d'appels d'offres et comme toujours, ils sont à la disposition des membres du Comité de Direction sur simple demande, personne ne s'étant manifesté pour les obtenir. Monsieur HERNANDEZ regrette l'impossibilité de pouvoir donner une suite favorable au fournisseur actuel ayant toujours apporté entière satisfaction. Toutefois, compte tenu des écarts de prix, les membres du comité de direction proposent de retenir, suivant la proposition de la CAO, l'entreprise ETS Entreprise qui propose une prestation mensuelle de 1172,06 € HT et 18,82 € HT/heure, pour des interventions spécifiques. La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, par 9 « pour » et 1 « abstention ».

La Directrice regrette que le fournisseur actuel n'ait pu être retenu compte tenu de la qualité de ses prestations, de sa disponibilité et de son adaptabilité aux besoins.

Le Vice-Président passe au marché suivant qui concerne les travaux d'impression. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée à bons de commande, laquelle relève des seuils des marchés publics à procédure adaptée.

Après une publication sur la plateforme des marchés publics Midi Libre (*Alertes 3 101, visites 118, retraits 29/29*) et notre site Internet, 4 entreprises ont déposé des offres pour ce marché.

Monsieur Francis HERNANDEZ attire l'attention sur la durée du marché qui est d'un an, un nouveau plan de communication étant lancé fin 2014.

La Directrice indique que le fournisseur actuel a toujours fait preuve d'adaptabilité au niveau du stockage notamment et de la livraison des éditions, service très apprécié par toute l'équipe.

M. De Rinardo indique que la CAO n'a pas jugé opportun de prendre un compte une offre parvenue après la date limite légale de réception des plis, l'entreprise faisant valoir un problème de logiciel dans la précédente proposition.

Compte tenu des écarts de prix importants, les membres du comité de direction adoptent la proposition de la CAO à l'unanimité et l'entreprise Pure Impression est retenue.

Francis HERNANDEZ présente ensuite le marché relatif à l'achat d'un véhicule de tourisme. Monsieur ANFOSSO demande les prix des véhicules.

Après une publication sur la plateforme des marchés publics Midi Libre (*alertes 702, visites 62, retrait 6/6*) et notre site Internet, deux offres ont été déposées, l'une concerne une Renault Clio année 2013 (véhicule de direction) à 18290€ et l'autre une VW Golf neuve année 2014 à 19760 €. Monsieur HERNANDEZ regrette le peu d'offres déposées et aurait souhaité donner préférence à une production française. Monsieur ANFOSSO estime qu'une information aurait dû être donnée aux concessionnaires locaux.

Madame Elisabeth ROBERT indique que la publication légale a été réalisée sur la plateforme des marchés publics Midi Libre (*alertes 702, visites 62, retrait 6/6*) ainsi que notre site Internet.

Monsieur ANFOSSO estime qu'il n'est pas aisé de faire un choix sur ces deux propositions très différentes et propose de renouveler la procédure.

Monsieur Bernard TORRES rappelle les règles en matière de marchés publics qui proscrivent toute préférence géographique ; des offres répondant ici au marché proposé, il y a lieu de les prendre en compte.

Monsieur LAFALLA estime que compte tenu de l'écart de prix très réduit et de l'année du véhicule, la proposition de la Golf est indéniablement plus intéressante. Madame DOUMAYROU

et Monsieur COSTE considèrent qu'il convient de rester solidaire avec la proposition de la CAO qui a pris le temps d'étudier les dossiers. Passant au vote, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, par 2 voix « pour », 1 « contre » et 6 « abstentions ».

Le Vice-Président présente ensuite le marché à procédure adaptée pour l'achat de fournitures administratives et informatiques présentant trois lots. Après une publication sur la plateforme des marchés publics Midi Libre (*Alertes 2 488, visites 106, retrait 28/28*) et notre site Internet, une seule entreprise a répondu aux lots 1 et 2 (*fournitures administratives et papier*) et 3 fournisseurs ont déposé des offres pour le lot 3 (*fournitures informatiques*). La proposition de la CAO préconise de souscrire le marché avec l'entreprise LACOSTE pour les lots 1 et 2 et la société OFFICEEXPRESS pour le lot 3. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Francis HERNANDEZ passe ensuite à la question relative au compte épargne temps qu'il est proposé d'accorder au personnel, sur la base de l'accord collectif du 28 octobre 2009.

Madame RIVAS s'interroge sur le fait d'ouvrir des comptes plus spécialement pour le personnel cadre qui est souvent davantage concerné.

Monsieur ANFOSSO estime que pour plus d'équité, qu'il est préférable de le proposer à l'ensemble du personnel. Cette proposition est retenue et la question est adoptée à l'unanimité.

Le Vice-Président présente l'actualisation de la délibération portant sur les conditions d'aliénation de biens mobiliers appartenant à l'Office de Tourisme. La procédure détaille de quelle manière le matériel peut être mis en vente sur Internet notamment.

Monsieur HERNANDEZ demande de consulter préalablement la Ville afin de voir si des services pourraient être intéressés, la Ville intervenant à hauteur de 50% des recettes de l'Office de Tourisme. Cette demande est intégrée et pourra être appliquée selon le dispositif juridique en vigueur. Les membres du comité de direction approuvent à l'unanimité la délibération intégrant la mention sollicitée.

Francis HERNANDEZ poursuit avec la décision modificative qui prévoit divers ajustements qui concernent notamment l'achat du véhicule, les travaux d'aménagement supplémentaires et l'acquisition de mobilier de bureau complémentaire. La décision modificative autorisant le virement de crédits proposé est adoptée à l'unanimité.

Le Vice-Président porte ensuite à la connaissance des membres présents les décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction, dans le cadre de sa délégation de compétences.

Il informe la Directrice avoir été saisi d'une demande du personnel relatif aux bons cadeaux et indique qu'il y a lieu de privilégier l'achat chez les commerçants locaux.

La Directrice confirme que les cadeaux au personnel passent évidemment par l'achat chez un commerçant du territoire.

Le Vice-Président demande ensuite aux membres s'ils souhaitent proposer une question diverse, aucun membre se manifestant, il clôture la séance 18h45 après avoir souhaité de bonnes fêtes à chacun et félicité M. et Mme RABILLOUD pour la naissance de leur bébé.

Sète, le 24 décembre 2013

Emmanuelle RIVAS - Directrice



